



Stratégies pour l'instauration d'une culture sureté durable au Sénégal.

Bilan et perspectives

Adama NIANG

Directeur, Sûreté et Facilitation, ANACIM, SENEGAL





ELEMENTS CONCEPTUELS

Projet de définition OACI (projet amendement 18)

Le concept « culture de la sûreté » :

- ensemble de normes, de convictions, de valeurs, d'attitudes et d'idées inhérentes au fonctionnement quotidien d'une organisation et incarnées dans les actions et les comportements de toutes les composantes et de tout le personnel de cette organisation.
- Repose sur un principe : la sûreté est la responsabilité de tous et à tous les niveaux.
- Consiste à :
 - reconnaître qu'un bon niveau de sûreté est essentiel à la réussite opérationnelle ;
 - ❖ instaurer un attachement aux pratiques de sûreté positives chez les employés ;
 - aligner les mesures de sûreté sur les principaux objectifs opérationnels ;
 - définir la sûreté comme une valeur fondamentale, et non comme une obligation ou une lourde dépense.





ELEMENTS CONCEPTUELS

- 8 Principes fondamentaux servant à encourager et à faciliter le changement de culture et à concevoir un programme axé sur la culture :
 - 1. Obtention de l'adhésion à la cause;
 - 2. Sensibilisation aux menaces contre la sûreté;
 - 3. Autonomisation du personnel;
 - 4. Pérennisation de l'adhésion à la cause;
 - 5. Choix des méthodes de communication;
 - 6. Élaboration d'un plan de mise en œuvre;
 - 7. Évaluation de la mise en œuvre;
 - 8. Intervention en cas d'activités suspectes et d'incidents





- 3 éléments fondamentaux pour une mise en œuvre efficace:
 - Dimensionnement et adaptation à l'environnement local
 - Déclinaison des objectifs visés par le concept « culture sureté » en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et activités réalisables et mesurables
 - Définition des domaines d'intervention (Législation, programmes de sûreté, ressources humaines, formation, procédures opérationnelles, support de communication, etc.)





- Quelques exemples d'objectifs stratégiques et/ou résultats visées par l'ANACIM:
 - Les Responsabilités de chacune des entités concernées sont clairement définies;
 - Toutes les entités ont une claire connaissance de leurs obligations en matières de sûreté;
 - Toutes les entités mettent en œuvre de manière continue et efficace toutes leurs obligations liées à leurs activités ou opérations;
 - Le personnel de sûreté de première ligne est formé et motivé pour exercer ses fonctions;
 - Les dirigeants des entités concernées s'approprient et s'engagent à mettre en œuvre les stratégies nationales pour l'instauration d'une culture sureté,



Activités prioritaires :

Pour l'Autorité compétente

- Adapter le système national de sûreté aux normes internationales en vigueur et aux objectifs visés par le GASEP
 - Mettre à niveau les programmes nationaux de sûreté, veiller à leur diffusion optimale
 - ► Elaborer des éléments indicatifs pour l'application effective et efficace des mesures de sûreté
 - Renforcer les capacités et la motivation des ressources humaines (formation, certification et motivation)
 - Surveiller la mise en œuvre et mettre en œuvre la politique de sanctions établie





Niveau national

- Création Direction Sûreté au sein de l'AAC
- Amendement du Code de l'Aviation
 - Renforcement des pouvoirs de l'Autorité compétente
 - Pénalités aéronautiques
- Décret relatif à la supervision
 - Meilleure définition des éléments essentiels de la supervision de la sûreté
- Décret relatif au renforcement des compétence de la HAAS
 - Elargissement des compétences de la HAAS
 - ► Harmonisation des modalités de mise en œuvre dans les aéroports régionaux
- Arrêté relatif au Cahier des charges des sociétés privées
 - Agréments de sociétés privées de sûreté
 - Externalisation de certaines fonctions de sûreté

OACI SÛRETÉ ET FACILITATION



INDICATEURS DE CONFORMITE USAP CMA

	2021					2018 *		
Eléments cruciaux (EC)	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	ECG	EC7	EC8
SENEGAL	100 %	96 %	93 %	90%	77%	х	х	х

INDICATEURS AEROPORTUAIRES

- Evaluation TSA (AIBD = LPD)
- Evaluation DGAC
- Evaluation UEMOA

^{*}Mise en service de l'aéroport le 17 décembre 2017.





pour les entités aéroportuaires

- se conformer aux obligations nationales relatives au programmes de niveau aéroportuaire, à la formation et à la certification du personnel;
- appliquer les mesures et procédures approuvées par l'AAC de manière effective, efficace et continu;
- mettre en œuvre une politique de contrôle de la qualité interne et rendre compte à l'Autorité de l'Aviation civile;
- mettre en place une politique de motivation du personnel de première ligne.





Mise à niveau des Programmes et procédures opérationnelles

- Directives d'application des Programmes nationaux (indications détaillées);
- Guides aux exploitants (PSA, PSEA, AH);
- Protocoles d'évaluation des programmes aéroportuaires,

Renforcement des capacités des RH

- Certification des instructeurs
- Formation et Certification des Agents de sûreté (plus de 600 ADS opérationnels)





INDICATEURS AU NIVEAU AEROPORTUAIRES

Evaluations internationales

TSA : Statut LPD

DGAC : Cf Rapports d'évaluation

Audit OACI





RENFORCEMENT CONTINU

- Activités spécifiques de renforcement
 - circulaire 2019/1365) avec un tableau des actions pour chaque catégorie d'entité
 - Journée aéroportuaire culture sûreté : 1^{er} octobre 2021 (20 ans HAAS) : à perpétuer
 - Journée nationale culture sûreté : Instauration en cours





Perspectives à courts termes : 2021-2023

- Poursuite de la mise en œuvre et mise à jour de la circulaire 2019/1365)
 avec un focus sur les priorités suivantes :
 - Engagement des dirigeants Responsables/culture sureté;
 - Plans de carrière du personnel opérationnel de sûreté;
 - Contrôle la qualité et du suivi des actions correctives
 - Mise en œuvre du système de récompense de l'Autorité de l'Aviation civile (Médailles, lettres de félicitation et récompenses diverses au personnel et aux entités méritants)
 - Mise en œuvre thèmes et activités prioritaires (cf tableau)



OACI SÛRETÉ ET FACILITATION



			ACCORD DE PRINCIPE	DATE DE MISE EN ŒUVRE*	
THEME		ACTIVITES CIBLES	(Oui – Non – Non applicable)	(*indiquer l'année ou la mention permanente si applicable)	
	•	Rédiger et publier (affichage dans les locaux de l'entité, publication sur le site web, etc.) une lettre d'engagement du Dirigeant Responsable à inscrire la sûreté comme priorité de l'entité et à tout mettre en œuvre pour son amélioration continue.			
	•	Se conformer en toutes circonstances aux mesures de sûreté établies (Diriger, éduquer/former/sensibiliser par l'exemple).			
1.	•	Reconnaître et remercier personnellement ceux qui ont signalé des activités suspectes ou atteintes à la sûreté.			
ENGAGEMENT ET IMPLICATION DU DIRIGEANT RESPONSABLE ET DE LA HAUTE DIRECTION		Participer, autant que possible, aux séances d'information et aux événements de sensibilisation à la sûreté, afin de permettre au personnel de constater que les responsables/dirigeants accordent une haute importance à la sûreté et qu'ils appuient les initiatives dans ce domaine.			
	•	Diffuser les résultats des contrôles internes de la qualité de sûreté (par exemple : nombre d'employés qui affichent adéquatement leur laissez-passer).			
	•	Donner à tout le personnel les capacités et les ressources nécessaires pour se conformer aux mesures de sûreté, même sous pression.			
	•	Prendre le temps de participer aux séances d'information et aux événements de sensibilisation à la sûreté, afin de permettre au personnel de constater que les responsables/dirigeants accordent de l'importance à la sûreté et qu'ils appuient les initiatives dans ce domaine.			
	•	Participation aux événements de sensibilisation à la sûreté et aux séances d'information du personnel :			





Autres thèmes : cf tableau





Conclusion

- La Culture de sureté est un concept complexe à première vue
- Sa mise en œuvre est en réalité moins compliquée (recoupe les obligations des de l'Etat établies par l'OACI)
- L'engagement et l'implication de toutes les parties prenantes et de tout le personnel aéroportuaire est primordial pour son avènement et son maintien



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact:

adama.niang@anacim.sn